

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
DU 29 AVRIL 2024

Délibération n° 016 - 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 avril 2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19
Président : Jean-Yves BREVET, Maire

Membres présents à la séance : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD - Christophe DESMARIS - Françoise ROUX -- Jean-Pierre ROCHE -- Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON - Bertrand BREVET – Mathilde VERNET – Mireille GROSSELIN – Marie-Noëlle PRUDENT – Ludovic VINCENT

Membres excusés ayant donné pouvoir : Sébastien RIGAUDIER (Pouvoir à Christophe DESMARIS) - Annie MIGNOT (Pouvoir à Jean-Jacques CHAVANNE) - Fabrice THOMASSON (Pouvoir à Jean-Pierre ROCHE) - Stéphanie LAURENCIN (Pouvoir à Mireille GROSSELIN)

Membre absent : DIMBERTON Gaëlle - Nina ZACCAGNINO - Pierre-Yves RAVIER

Membres présents à la séance : 12

Membres excusés avec un pouvoir : 4

Membre absent : 3

Secrétaire de séance : Jean-Pierre ROCHE

OBJET : DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

Rapporteur : Jean-Yves BREVET

Par délibérations du 28 mai 2020 et du 19 novembre 2020, le conseil municipal a délégué certaines de ses attributions au maire, ainsi qu'il est prévu à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Par délibération en date du 5 décembre 2023, le conseil municipal a autorisé le Maire à admettre en non-valeur les créances irrécouvrables jusqu'à 100€ (seuil fixé par décret n°2023-523 du 29/06/23). Par délibération en date du 13 février 2024, le conseil municipal a également autorisé le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans les règles annoncées dans la délibération, pour l'année 2024.

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, M. le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation. (Voir Annexe I)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé,

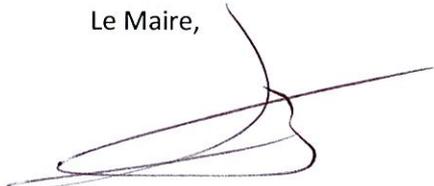
A l'unanimité des membres présents ou représentés

PREND ACTE du compte rendu des décisions prises par M. le Maire annexé à la présente délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.
ET ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,



Jean-Yves BREVET



Le secrétaire de séance



Jean-Pierre ROCHE

Je certifie que le présent acte
est exécutoire conformément aux
lois et règlements, après transmission
et publication ou notification.